

Image not found or type unknown



Indemnités d'occupation

Par **Arya62**, le **30/05/2021** à **22:45**

Bonjour,

j'occupe la maison de mes parents depuis ma naissance et jusqu'à aujourd'hui, mes parents sont décédés et mes sœurs me réclament une indemnité d'occupation depuis la date du décès de ma mère, ce ci dit j'ai adressé une proposition de rachat de leurs parts mais elles ont refusées, leur refus peut-il suspendre les indemnités pour les mois à venir ou dois-je continuer à m'acquitter de l'indemnité d'occupation malgré que ce sont elles qui ne veulent pas me vendre la maison ?

Je vous en remercie d'avance pour la réponse que vous m'apporterez

Cordialement

Arya